

Compte - rendu de l'Assemblée Générale de l'ACCA de Besse en Oisans du 14 mai 2017

Présents : Dolci Patrick, Janin Christian, Dode Alain, Ougier Jean, Barthélemy Bernard, , Villaret Laurent, Hustache Guy, Arlot Gérard, Roche Thomas, Josserand Patrick, Dode Christian, Barthélémy René de l'Alfred, Josserand Bernard, Léaument Luc.

Pouvoirs : Mocadel Michel représenté par Josserand Patrick
Burba Georges représenté par Dode Alain
Burba Laurent représenté par Dode Christian
Josserand Alexandre représenté par Roche Thomas

Absent : Barthélemy Lionel, Barthélemy René, Barthélemy Daniel, Pignataro Daniel

Bilan financier présenté par le trésorier Janin Christian qui est consultable par tous les membres de l'acca est adopté à l'unanimité par l'assemblée.
18 votants

Election du bureau Aucun membre à renouveler

Plan de chasse 2016-2017

Le plan de chasse Chamois 2 bracelets rendus

Le plan de chasse Chevreuils est réalisé

Le plan de chasse Coqs et bartavelles aucun prélèvement.

Le plan de chasse perdrix 30 perdrix prélevées sur 90 lâchées

Une bécasse prélevée

Lâchés de gibier : Perdrix grises est prévu 2 lâchés de 40 oiseaux avant l'ouverture et 15 jours après.

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Chevreuils : Les chevreuils attribués aux 2 équipes pourront être chassés au choix en battue ou à l'approche, la chasse en battue est préférable, gestion des quotas de bracelets à gérer par chaque équipe, chasse à l'approche chevreuils uniquement en semaine et identifié le lieu de chasse à l'approche sur un document affiché au local.

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Prélèvement limité à 2 chevreuils par chasseur
Refus de l'assemblée, gestion interne pour chaque équipe

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Chamois : Suppression du secteur 4 la valette, l'agnelin et sommet du mas de la grave.

Erreur de tir entre mal et femelle 2 tours de pénalités au prochain tirage au sort et amende de 60€

Tirage au sort chamois
- priorité n° 1 aux présents et réalisations corvées
- priorité n° 2 les pouvoirs
- priorité n° 3 les absents

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Sangliers : pas de chasse aux sangliers dans la réserve

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Lièvre commun : limitation à un lièvre par équipe, si un membre de l'équipe prélève un lièvre arrêt de la chasse aux lièvres pour toute l'équipe.

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Corvées :

Corvées à faire
- Chemin du facteur
- Virage de loutre
- Travaux dans le local de chasse

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Cartes d'invités : plus de limitation pour les cartes d'invités

Voté à l'unanimité par l'assemblée
18 votants

Une demande de garde est en cours d'enregistrement à la préfecture pour M. Josserand Patrick, M. Josserand Patrick possède les assermentations de garde il faut présenter un dossier le déclarer à la fédération, cette demande sera fait par lui-même et effective après validation.

Formation aux chefs de battues prévue le 10 juin 2017

3 candidats

Luc Léament
René Barthelemy
Jean Ougier

Clôture définitive de l'assemblée générale de l'acca de Besse en Oisans
à 11h27 en mairie de Besse.

Le secrétaire
Alain Dode

**Fête de la chasse prévue le 26 août 2017
Concours de pétanque, repas et stands.**

**Tirage aux sorts chamois et remise des cartes le 27
août 2017 à 10h en mairie**